

Règlement des études spécifique

Master Bioinformatique

Ces règles doivent :

- assurer une qualité de la formation en vue d'une insertion professionnelle (directe dans le monde socio-économique après le master et l'accès au doctorat).
- contribuer à la réussite de nos étudiants.
- s'inscrire dans une logique d'harmonisation et de simplification de la gestion pédagogique et administrative.

La formation de Master est dispensée dans le cadre d'Unité d'Enseignement (UE) sur deux années, la première année (M1) et la seconde (M2). Dans l'esprit du LMD, le Master est organisé en semestres (S1 à S4).

Chaque semestre d'enseignement est constitué de plusieurs UE à l'exception du Semestre 4. L'obtention du diplôme de Master est basée sur la validation des Unités d'Enseignement et l'acquisition de 120 crédits.

Validation de l'Unité d'Enseignement

- Une UE est acquise (ou créditée) si la moyenne finale est égale ou supérieure à 10 sur 20, compte tenu des coefficients des différentes épreuves de l'UE.
- En conséquence, une UE dont la moyenne est inférieure à 10 sur 20 n'est pas acquise. Toutefois, une UE peut être validée dans le cadre de la compensation semestrielle.

Validation du semestre

La validation d'un semestre est obtenue :

1. si toutes les UE le composant sont acquises.
2. ou par compensation semestrielle ce qui répond aux règles suivantes :
La validation d'un semestre peut être obtenue par compensation si la moyenne entre les différentes UE du semestre, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire.

Obtention du Diplôme de Master

En 1^{ère} année de Master, une note éliminatoire inférieure à 10/20, est associée à :

- la moyenne des UE 4TBI701U « Initiation à l'exploration d'images numériques » et 4TBI703U « Omiques et BioInformatique »
- la moyenne des UE 4TBI702U « Algorithmique, Programmation et Utilisation des systèmes » et 4TBI705U « Biostatistiques »
- la moyenne du semestre 7

La note de Master 1^{ère} année est calculée en tenant compte des notes obtenues aux semestres 1 et 2.

La note de Master 2^{ème} année est calculée en tenant compte des notes obtenues aux semestres 3 et 4.

Le Master est obtenu après acquisition de 120 crédits. Suite à la récente délibération du Conseil du Collège Sciences et Technologie, le Master ne peut être obtenu si le niveau B1 en langue anglaise n'est pas atteint.

Modalités Particulières

La présence aux examens de l'UE est obligatoire sinon l'étudiant est considéré comme absent et ajourné.

L'accès en seconde année de master nécessite la validation de la première année soit l'acquisition de 60 crédits.

L'accès en seconde année de master sera examiné par l'équipe pédagogique de mention réunie en Commission.